

fait battre les coeurs. A ce moment, les voitures américaines arrivent dans la foule, la scène est indescriptible, on crie, on lève les bras, on porte les enfants, on veut embrasser les soldats, les voitures sont chargées de fleurs, les "Yankees" font des gestes amicaux, bien des larmes coulent, c'est du délire, c'est la LIBERATION".

Le 30 août à 9 h, en effet, le général américain Patton traversa Saint-Brice et poursuivit sa route vers Beaumont. Depuis la route nationale n°1, un char américain remonta dans Domont. Des soldats américains logèrent chez des résistants domontois. Des jeunes gens s'engagèrent aux côtés des libérateurs, dans l'armée du général Leclerc, pour continuer la guerre contre Hitler.



Le Comité Local de Libération

Nous pouvons lire, au registre des délibérations du Conseil municipal, en date du 15 décembre 1944, que s'est tenue une "Réunion extraordinaire du Comité de Libération", présentée comme toutes les réunions de conseil municipal "Présents : MM. Destreil, Pinçon, Ginfray, Mottier, Gazaix, Costes, Léon Gautier et Dumarcel. Absents excusés : Delianne, Maquin, Dr Rey, Mme Calvet. Président de séance :

ce : Henri Destreil, maire."

Cette séance décide une prime exceptionnelle aux communaux et une prime de Libération : 1.000 f chacun, net d'impôt.

Marc Pinçon est président du Comité de Libération, Georges Ginfray en est l'animateur.

NUMÉROS	DÉLIBÉRATIONS.
n° 1682	<p>Réunion Extraordinaire 15 Décembre 1944 Comité de Libération</p> <p>Il a eu lieu neuf cent quarante quatre le quinze décembre, à vingt et une heures, le Comité de Libération s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri Destreil, maire.</p> <p>Étaient présents : M. M. Destreil, Pinçon, Ginfray, Mottier, Gazaix, Costes, Gautier, Léon, et Dumarcel.</p> <p>Absents excusés : M. M. Delianne, Maquin, Dr Rey, Mme Calvet.</p> <p>M. Costes a été élu secrétaire de séance.</p> <p>Attribution aux fonctionnaires communaux d'une</p>

Il n'est resté en mairie qu'un dossier d'épuration et qui ne semble pas avoir eu de suites. On nous a dit qu'un homme avait été emprisonné, mais nous n'en avons pas trouvé trace. Pas plus que des repréailles physiques. Comme ailleurs, des femmes ont été tondues en public. *Le Régional de Persan-Beaumont*, reparu début septembre 1944, titre "Coiffure à la ch'leu", "La nouvelle mode". Il cite même des noms de femmes de Beaumont. Mais le nouveau préfet, les chefs FFI mettent en garde contre les vengeances et repréailles individuelles : "Ces spectacles sont bas : nous ne voulons pas appliquer une hâtive loi du talion, mais faire justice, avec sévérité sans doute, mais aussi dans le calme excluant tout risque d'erreur."

Dès le 19 août, d'ailleurs, avant même la libération de Paris, le commandant Philippe faisait afficher, dans un "Avis à la population", "Personne ne doit se faire justice soi-même. Si quelqu'un ou quelque personne est certain de la trahison d'un Français, il doit rassembler des preuves matérielles et vérifiables pour ensuite les communiquer à l'autorité constituée. La justice doit régner et non les vengeances person-